

STB EVOLUTIF FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 28 mars 2019 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP» relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 389 480 dinars, un actif net de 349 711 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 4 049 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention aux points suivants :

- Courant le premier trimestre 2021, « STB EVOLUTIF FCP » a procédé à la comptabilisation, par erreur, d'une charge au titre de la rémunération du comité sharaïque pour un montant de 1 562 DT. En effet, suite au changement de la vocation du fonds d'un FCP Islamique de distribution en un FCP de catégorie mixte, cette charge ne devrait pas être constatée.

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2021 à 19 641 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED

BILAN
Au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	311 495	313 840
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	107 150	119 193
b - Obligations et valeurs assimilées		204 345	194 647
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		77 926	78 515
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	77 926	78 515
AC 3 - Créances d'exploitation		59	682
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		389 480	393 037
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4	4 530	4 180
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-5	35 240	35 097
TOTAL PASSIF		39 769	39 277
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-6	339 674	350 412
CP 2 - Sommes distribuables		10 037	3 348
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 348	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		6 689	3 347
ACTIF NET	4-7	349 711	353 760
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		389 480	393 037

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	5-1	15 677	10 850
a- Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 563	4 155
b- Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		4 114	6 695
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	409	831
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 086	11 681
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	-4 148	-4 111
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 939	7 570
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	-5 250	-4 223
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 689	3 347
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		6 689	3 347
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	0
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-4 195	34 118
* +/- values réalisées sur cession des titres		-5 509	-28 244
* Frais de négociation de titres		-1 034	-626
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-4 049	8 595

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-4 049</u>	<u>8 595</u>
a - Résultat d'exploitation	6 689	3 347
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-4 195	34 118
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-5 509	-28 244
d - Frais de négociation de titres	-1 034	-626
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>0</u>	<u>-8 903</u>
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a - Souscriptions	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
b - Rachats	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-4 049</u>	<u>-308</u>
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	353 760	354 068
b - En fin de l'exercice	349 711	353 760
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>92,029</u>	<u>93,095</u>
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	<u>-1,15%</u>	<u>2,43%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021
(En dinar Tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2021. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

STB EVOLUTIF FCP détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2021 un montant de 311 495 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/+ou-V potentielle
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		113 921	107 150	27,51%	-6 771
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote					
BT	2 300	13 087	12 627	3,24%	-460
MONOPRIX	3 000	17 120	13 779	3,54%	-3 341
STB	9000	25 660	26 523	6,81%	863
UNIMED	5 000	40 959	36 785	9,44%	-4 174
Parts des fonds communs de placement					
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	160	17 095	17 436	4,48%	340
Obligations et valeurs assimilées		196 001	204 345	52,47%	8 344
Obligations		39 114	39 489	10,14%	375
EPT NAT 3 2021 AF	1 000	9 600	9 687	2,49%	87
EPT NAT 3 2021 AV	4	36	36	0,01%	0
EPT NAT 3 2021 BF	8	748	755	0,19%	7
EPT NAT 3 2021 BF	100	9 500	9 588	2,46%	88
EPT NAT 3 2021 BF	100	9 600	9 688	2,49%	88
EPT NAT 3 2021 BV	107	9 630	9 735	2,50%	105
Bons du trésor assimilables		156 887	164 856	42,33%	7 969
BTA 6,5% 11/06/2025	171	156 887	164 856	42,33%	7 969
TOTAL		309 922	311 495	79,98%	1 573

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2020	306 550	6 819	471	313 840	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	58 996			58 996	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	195 423			195 423	
Actions et droits assimilés	118 665			118 665	
* Remboursements et cessions de l'exercice				0	
Annuités obligations de sociétés	-49 883			-49 883	3 431
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	-195 423			-195 423	2 219
Actions et droits assimilés	-124 406			-124 406	-11 159
* Variations des plus ou moins values latentes				0	
Bon du trésor assimilables			2 107	2 107	
Titres OPCVM			265	265	
Actions et droits assimilés			-6 567	-6 567	
* Variations des intérêts courus		-1 522		-1 522	
Solde au 31 décembre 2021	309 922	5 297	-3 724	311 495	-5 509

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à un montant de 107 150 Dinars contre 119 193 Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	113 921	119 662
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-6 771	-469
Total	107 150	119 193

4-3 : Disponibilités

Au 31/12/2021, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 77 926 dinars contre 78 515 Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en Banque	76 850	78 515
Sommes à l'encaissement	1 076	0
Total	77 926	78 515

4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2021, le solde de ce poste s'élève à 4 530 dinars contre 4 180 dinars au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	91	90
Commission réseau	4 093	3 748
Commission dépositaire	346	343
Total	4 530	4 180

4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31/12/2021, le solde de ce poste s'élève à 35 240 dinars contre 35 097 dinars au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du commissaire aux comptes	5 598	6 760
Rémunération du comité Charaique	9 942	8 380
Redevance CMF	32	32
Autres créditeurs divers	27	285
Compte de régularisation passif (*)	19 641	19 641
Total	35 240	35 097

(*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

4-6 : Capital

Au 31/12/2021, le capital a atteint un niveau de 339 674 dinars, enregistrant ainsi une légère diminution de 3,06 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-1 034	-626
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-6 771	-469
Variation d'estimation / obligations	3 047	941
Plus value/ actions et valeurs assimilées	3 547	3 846
Plus value/ obligations et valeurs assimilées	3 431	0

Moins value/ actions et valeurs assimilées	-12 487	-32 090
+/- val/report actions	544	33 647
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-941	0
+/- val/report OPCVM	-75	0
Résultat non distrib. / exercice clos	-52 880	-58 129
Régul SND Rachat	0	0
Total	339 674	350 412

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2021, se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice 2021
Capital en début d'exercice	
Montant	350 412
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-4 195
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-5 509
Frais de négociation de titres	-1 034
Régularisation des sommes non distribuables	
Capital en fin d'exercice	
Montant	339 674
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2021, à 349 711 dinars, contre 353 760 dinars à la fin de l'année 2020 soit une légère diminution de 1,14%.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital	339 674	350 412
Sommes distribuables	10 037	3 348
Total	349 711	353 760

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2021, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés 15 677 dinars contre 10 850 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Dividendes	4 114	6 695
Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 563	4 155
Total	15 677	10 850

5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 409 dinars contre 831dinars au titre de l'exercice 2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts sur compte courant	409	0
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	0	831
Total	409	831

5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 4 148 dinars contre 4 111 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire (1)	3 456	3 426
Rémunération de réseau (2)	346	343
Rémunération du dépositaire (3)	346	343
Total	4 148	4 111

(1) : Rémunération du gestionnaire : La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

(2) : Rémunération du dépositaire : La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : Rémunération du réseau : La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 5 250 dinars contre 4 223 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du comité charaique	1 562	0
Rémunération du commissaire aux comptes	3 000	3 000
Redevance CMF	346	343
Publicité & publications	321	878
Autres charges	22	2
Total	5 250	4 223

Note 6- Autres Informations

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	4,233	3,074	6,543	4,331	4,147
Charges de gestion des placements	-1,091	-1,082	-1,607	-1,421	-1,180
Revenus nets des placements	3,142	1,992	4,936	2,911	2,967
Autres charges	-1,382	-1,111	-2,619	-1,312	-1,139
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation(1)	1,760	0,881	2,317	1,599	1,828
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,026	-0,420	-
Sommes distribuables de l'exercice	1,760	0,881	2,343	1,178	1,828
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,104	8,978	15,158	-2,931	-6,773
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1,450	-7,433	-24,127	5,386	1,516
Frais de négociation de titres	-0,272	-0,165	-0,096	-0,031	-0,041
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	-2,826	1,381	-9,065	2,424	-5,298
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-1,066	2,262	-6,748	4,023	-3,470

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,826	1,381	-9,065	2,424	-5,298
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	2,981	-0,378	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-2,826	1,381	-6,084	2,046	-5,298
Distribution de dividendes	0,000	2,343	1,178	1,829	1,972
Valeur liquidative	92,440	93,095	93,175	98,095	96,700
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	352 516	353 914	567 354	873 821	994 210
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,16%	1,08%	1,29%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	1,05%	1,19%	1,75%	1,20%	1,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,90%	0,95%	1,55%	1,07%	1,84%